



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 20 mai 2021 -

Délibération n°4.4.20/05/2021

relative au renouvellement du partenariat entre l'Université de  
Turin et l'USMB concernant les doubles-diplômes  
Licence et Master LEA

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du  
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Renouvellement du partenariat entre l'Université de la Vallée de Turin et l'USMB  
concernant les doubles-diplômes licence et Master LEA**

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 33  
Quorum : 17  
Membres présents : 18  
Membres représentés : 4  
Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22  
Contre : 0  
Abstention : 1  
Pour : 21

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après  
en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, le renouvellement  
du partenariat entre l'Université de la Vallée de Turin et l'USMB concernant les doubles-diplômes  
licence et master LEA, tel que présenté en séance et décrit en annexe.**

Chambéry, le 25 mai 2021

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la  
formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction  
des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 15 JUL. 2021

Transmise au recteur le : 15 JUL. 2021

**Modalités de recours contre la présente délibération :** *En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente  
délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux  
auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.*

## Renouvellement des partenariats avec l'Université de Turin

### Contexte et objectifs

Des partenariats pour la délivrance de doubles diplômes conjoints entre l'université Savoie Mont Blanc et l'université de Turin (UNITO) existent depuis le début des années 1980 et leur pertinence est renforcée par les récents accords de collaboration entre les deux universités qui sont partenaires au sein d'UNITA.

Ces partenariats mettent en place des doubles diplômes de Licence et de Master LLCER entre :

- la Section d'italien du Département des Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCER) de l'UFR LLSH
- deux départements d'UNITO : « Dipartimento di Lingue e Letterature Straniere e Culture Moderne » et « Dipartimento di Studi Umanistici ».

### Modalités pédagogiques

#### Atouts

Pour la formation d'étudiant-e-s en langues, littératures et cultures étrangères, la présence en cours d'étudiant-e-s italiens ou français en double diplôme permet d'élever le niveau linguistique et culturel des étudiant-e-s - y compris celui des étudiant-e-s qui ne sont pas en double diplôme. Les étudiant-e-s de l'USMB en double diplôme de Licence ont un niveau de formation élevé, puisqu'ils sont dans l'obligation de rédiger un mémoire de recherche soutenu devant un jury mixte franco-italien. Le mémoire est rédigé dans la langue de l'une des deux Universités et est soutenu dans l'autre langue.

#### Programme

Chaque année, avant la date de début des cours, les deux partenaires définissent d'un commun accord les cours, les séminaires, les examens et les crédits qui feront l'objet du cursus binational.

#### Organisation

Au cours de l'année universitaire de L2 LLCER italien, les étudiant-e-s intéressés par le parcours binational avec UNITO font leur demande de poursuite d'études en double diplôme à la responsable du parcours et sont admis, sans sélection aucune, à condition de valider leur année de L2. Les étudiant-e-s participant au cursus binational sont obligé-e-s de passer au moins une année universitaire dans l'autre Université. Les étudiant-e-s de Licence / Laurea triennale passent les deux premières années de leur parcours de formation auprès de l'université d'origine et la troisième année auprès de l'autre. Les étudiant-e-s de Master / Laurea Magistrale passent la première année de leur parcours de formation à l'Université Savoie Mont Blanc et la deuxième à l'Université de Turin.

#### Modalités d'obtention

Les cours suivis et les examens obtenus à l'université partenaire seront reconnus par l'université d'appartenance pour l'obtention de la Licence ou du Master. Aux étudiant-e-s qui auront suivi le cursus selon les dispositions prévues dans les accords de coopération universitaire entre l'Université Savoie Mont Blanc et l'Università degli Studi di Torino les diplômes prévus seront délivrés.

## Profil des candidats et régime d'inscription

Les étudiant-e-s français choisissent usuellement l'USMB pour s'inscrire en première année de Licence ou de Master LLCER, spécialité italien, dans l'intention d'effectuer leur troisième année (ou deuxième année pour le Master) d'études en Italie, de façon à améliorer leur niveau de compétences en langue et culture italiennes et à obtenir un double diplôme. Ce choix est également celui que les étudiant-e-s italiens font. En Master, les étudiant-e-s italiens ayant effectué leur cursus de Licence dans une autre Université, s'inscrivent souvent à l'Université de Turin pour le cursus de double diplôme.

Le nombre d'étudiant-e-s en doubles diplômes est assez constant et équilibré entre USMB et UNITO. Pour l'année 2021-2022 :

- en Licence : il y a 4 étudiant-e-s LLCER USMB à UNITO et 7 étudiant-e-s UNITO à l'USMB
- en Master 1 : 3 étudiant-e-s LLCER USMB et 4 étudiantes UNITO
- en M2 : 1 étudiante USMB LLCER et 2 étudiantes UNITO.

L'année universitaire prochaine, 5 étudiant-e-s USMB de Licence LLCER demandent leur entrée en double diplôme à UNITO.

Les étudiant-e-s en double diplôme sont inscrits dans les deux universités. Les frais d'inscription et autres frais éventuels sont payés par les étudiant-e-s uniquement dans l'Université de provenance.

## Débouchés

L'obtention d'un diplôme français et italien de Licence ou de Master en LLCER permet aux étudiants de poursuivre des études dans les universités partenaires en Master binational ou en Doctorat ou de présenter des concours de la fonction publique dans les deux pays.

## Aspects budgétaires

### Coût pour l'USMB

Les dépenses spécifiques liées aux doubles diplômes se limitent aux jurys binationaux de soutenance des mémoires : un déplacement à Turin et l'invitation à Chambéry des collègues turinois.

### Droits d'inscription

Les frais d'inscription sont payés par les étudiant-e-s uniquement dans l'Université de provenance.

## Informations complémentaires

**Niveau d'entrée** : L3, M1

**Composante porteuse du parcours** : UFR LLSH

**Lieu des cours** : Campus de Jacob-Bellecombette / Université de Turin

**Date de renouvellement** : 01/09/2021

**Responsable du parcours** : Maryline MAIGRON